



SCoT Sambre Avesnois
Une vision d'avenir

Le Schéma de Cohérence Territoriale

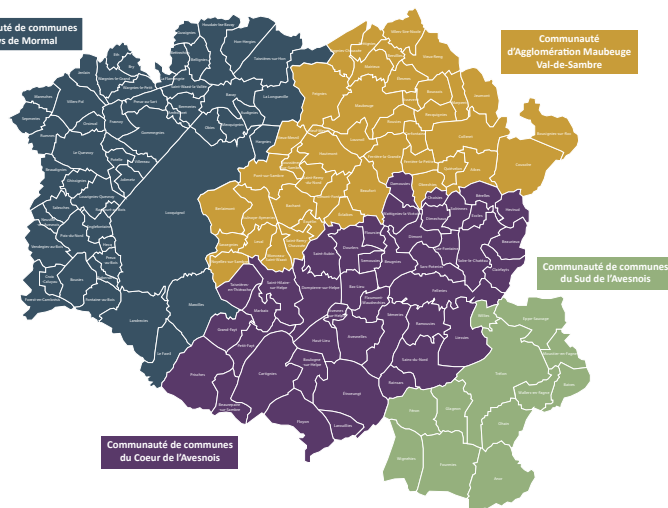
Sambre Avesnois

Édition 2026

Habitat
Mobilités
Cadre de vie et Santé
Développement économique et emploi
Commerce
Agriculture
Environnement et paysages
Gestion économe de l'espace

Le SCoT

Arrêté à la majorité des membres présent le 15 décembre 2025, le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** Sambre Avesnois fixe les grandes orientations stratégiques en matière d'aménagement et de développement du territoire à l'horizon 2045.



« Mais le SCoT, c'est quoi ? »



Document d'urbanisme majeur, il concerne 150 communes et leurs 225 000 habitants. Il cadre les quatre Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux qui le composent et d'autres politiques publiques notamment relatives à l'habitat et à la mobilité.

Le syndicat mixte

Le Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois est constitué de quatre intercommunalités membres :

- La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)
- La Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM)
- La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA)
- La Communauté de Communes Sud Avesnois (CCSA)

Le Syndicat Mixte se réunit, notamment via son Comité Syndical, au moins trois fois par an. Il a pour mission l'élaboration, l'approbation, le suivi, l'animation, la modification et la révision du SCoT. Pour cela, il s'appuie sur l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache, qui prépare les conseils, les contributions et avis. L'Agence alimente les réflexions stratégiques du Syndicat Mixte à travers des études et des observations temporaires et pérennes.

Si le mandat précédent fut marqué par le travail de la révision du SCoT, il s'est achevé par son arrêt de projet. Pour l'heure, ce mandat sera marqué par l'objectif d'approbation du document ainsi que sa mise en œuvre et son animation.

Les ambitions du territoire d'ici 2045

« Et son rôle dans tout ça ? »



Le SCoT repose sur trois piliers et ambitions transversales :

- Une armature territoriale renouvelée
- L'inversion de la tendance démographique
- Les ressources du territoire comme enjeu majeur



382 logements à construire / an

Pour faciliter l'accès au logement, adapter le parcours résidentiel et s'inscrire dans un développement raisonné et cohérent de l'habitat



210 hectares* pour le développement du territoire hors grands projets

Pour s'appuyer sur les objectifs chiffrés de sobriété foncière afin de concevoir de nouveaux modèles d'aménagement qualitatifs et sobres face au changement climatique



Un maintien à 225 000 habitants

Pour lutter contre le déclin démographique, anticiper les mutations et accompagner les transitions



Priorité au renouvellement urbain

Pour limiter l'étalement urbain, optimiser la ressource foncière et favoriser le maintien de l'agriculture locale et de la biodiversité

*Pour la décennie 2021-2031 et réduction de la moitié pour les décennies suivantes

Les grands axes du projet d'aménagement stratégique (PAS)

Axe 1

Anticiper les mutations, Accompagner les transitions et Adapter le territoire pour un développement équilibré, sain et résilient au service des besoins actuels et futurs de la population



Renforcer l'**attractivité du territoire** pour les jeunes et les familles pour **inverser la tendance démographique** et redynamiser le territoire



Faire de la **santé humaine**, du **cadre de vie** et de l'accès aux services un pilier de la cohésion territoriale et de la résilience du territoire Sambre Avesnois



Avoir un meilleur maillage et **mieux intégrer les mobilités douces** et durables

Habitat, mobilité, santé et cadre de vie



Construire environ **7 600 logements neufs sur 20 ans** et favoriser la réhabilitation énergétique des logements existants



Favoriser le maintien, le développement et la **diversification d'un tissu agricole local** – identité de l'économie et du paysage local

Économie, emploi, commerce et agriculture



Assurer une **gestion durable des ressources naturelles**, de l'eau, de l'énergie et des déchets

Environnement, paysages, eau et sobriété foncière

Revaloriser un tissu commercial et logistique durable, ancré dans les **centralités**, au service de l'équilibre territorial, de la proximité et de la transition écologique



S'appuyer sur les objectifs chiffrés de **sobriété foncière** afin de concevoir de nouveaux modèles d'aménagement qualitatifs et sobres face au **changement climatique** via notamment les projets de renaturation



Renforcer le développement économique en harmonie avec la trajectoire du ZAN et l'attractivité du territoire avec la mise en place d'une **stratégie de reconquête des friches et de la vacance**

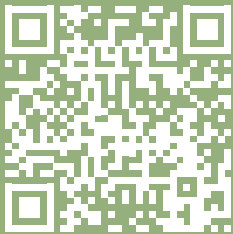
Axe 2

Réaffirmer et conforter le rôle des activités économiques, agricoles, commerciales et logistiques dans le développement du territoire

Axe 3

Mobiliser les atouts et ressources du territoire dans une logique de gestion économe de l'espace





1 minute pour
comprendre
l'aménagement du
territoire



2024

Début 2024
Lancement de la révision

Diagnostics - études
Commissions

Concertation
Réunions publiques

2025

Début 2025
Finalisation du diagnostic

Ecriture du Projet d'Aménagement
Stratégique en co-construction
Définition des orientations du
Document d'Orientations et d'Ob-
jectifs

Juin 2025
Débat sur le PAS

Décembre 2025
Arrêt de projet

2026

Consultation des Personnes
Publiques Associées

Enquête Publique
Automne 2026

Ajustement du projet

2027

Début 2027
Date limite d'approbation
du SCoT

Mise en œuvre du SCoT

Mise en compatibilité
des PLUi

Concertation et participation continue

Elus, techniciens, Personnes Publiques Associées, acteurs du territoire, territoires voisins, associations locales, habitants...



SCoT Sambre Avesnois
Une vision d'avenir

Pour plus d'informations et pour consulter en détails les
documents du SCoT :

www.scot-sambre-avesnois.fr